



Déclaration Liminaire CTL du 22 avril 2022

Nous sommes réunis, ce 22 avril, pour dialoguer et décider de la destination du fonds accordé par la direction générale pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents .

Ce fonds découle du protocole d'accord signé entre la direction générale et les organisations représentatives du personnel signataires en date du 22 octobre 2021.

Rappelons que ce protocole validait trois grands axes d'actions, désormais en cours de mise en œuvre par l'administration et portant sur une mesure indemnitaire exceptionnelle, un volet promotion, l'amélioration du cadre de vie au travail.

Ce financement sanctuarisé est distinct de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des budgets relatifs aux travaux et prestations relevant des obligations légales de l'employeur et des budgets CHSCT.

Ce fonds d'un montant de 46 868 € pour l'ensemble des services et des agents du SDNC, est destiné à financer des actions relevant des quatre axes suivants :

- Cadre de vie au travail,
- démarche éco-responsable,
- sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFIP.

Pour rappel les organisations syndicales du SDNC ont, depuis le départ , toujours proposé une répartition équitable de ce fonds pour l'ensemble des agents de la direction :

l'attribution d'un chèque cadeau d'une valeur de 100 € à tous les agents afin qu'ils puissent améliorer individuellement leur cadre de vie au travail.

Cette dotation pouvait également être mise en commun par ou pour les agents d'un même service afin de financer une action.

Ces chèques cadeaux pouvaient aussi prendre la forme d'une carte type Ethikdo ce qui entrerait totalement dans le cadre de la démarche éco-responsable demandée par la Direction Générale.

Concernant les propositions retenues , les organisations syndicales constatent que la direction a écarté nos idées (par exemple tour de cou massant, etc) et retenu certaines qui sont plus à sa convenance . Pour les élus de ce CTL, il s'agit là d'un choix arbitraire.

Les organisations syndicales du SDNC considèrent qu'un grand nombre de vos projets ne respecte pas l'accord signé car entrant totalement dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement ou du budget du CHS-CT (les aménagements de poste, travaux, écran d'information, etc..).

Il ne faudrait pas que ce nouveau dispositif éphémère « d'amélioration du cadre de vie au travail des agents » vienne à faire oublier la nécessité de reconnaître de manière plus importante l'engagement, le professionnalisme et la technicité des agents et des agentes de la DGFIP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que nos revendications au quotidien portent sur le pouvoir d'achat, le parcours de carrière, la reconnaissance des engagements de toutes et tous et les conditions de travail .